

PREMIERE SEANCE DU 21 mars 2026

Date de Convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et un mars, à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MIELLOT Martine, Doyenne.

Présents : Mme Lysiane ANDRIEU, Mme Laurence CAIVANO TELLIER, M. Christophe CORNE, M. Guy DEPUILLE, Mme Karine GUILLEMONT, M. Jean-Pierre MAY, M. René MIELLOT, Mme Martine MIELLOT, Mme Virginie RENAUDIN, M. Antony SAINJAL, M. Stéphane THÉRY.

Absents :

Absents représentés par pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEU Lysiane

Délibération n°4

Délibération pour l'élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, la candidature suivante a été présentée : M. Stéphane THERY.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

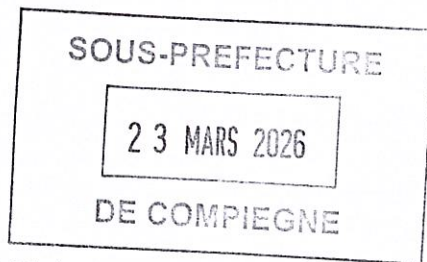
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Stéphane THERY : 9 voix neuf voix

M. THERY Stéphane ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme

Le Maire,

A blue ink signature, appearing to be "Desu", written over a horizontal line.



1

Le Secrétaire de Séance

A blue ink signature, appearing to be "Andrieu", written over a horizontal line.